

Est-ce enfin la dernière ligne droite fiscale pour Michel?

LE RÉSUMÉ

Après un kern achevé vers minuit dans la nuit de jeudi à vendredi, les choses n'ont pas beaucoup progressé dans la journée de vendredi.

Jusqu'à ce qu'un kern se réunisse finalement en fin de journée.

Ce qui calait encore, à l'heure de boucler cette édition, ce sont les fameux 6.000 euros défiscalisés de l'Open Vld.

Accord en vue?
BENOÎT MATHIEU

Le CD&V est fâché; l'Open Vld est fâché; la N-VA est au balcon et compte les points. Quant au MR, il est fâché aussi – le Premier serait plutôt contrarié, lui qui aurait voulu pouvoir concrétiser pour de bon, et au plus vite!, l'accord politique dégagé à la fin juillet, et sur lequel une série d'avis – Conseil d'État ou Conseil national du travail – sont venus déverser quelques grains de sable. Voilà comment résumait la situation une source gouvernementale ce vendredi, durant la journée.

Pourtant, la coalition suédoise ne se trouvait pas à des années lumières d'un compromis, à la sortie du kern, qui s'est achevé vers minuit, dans la nuit de jeudi à vendredi. «On y est à 95%», nous glissait-on même ce vendredi. Seulement, en politique, tant que les 100% ne sont pas atteints, il vaut mieux ne

compter sur rien du tout.

Qu'est-ce qui occupe de la sorte les pointures du gouvernement Michel? Sa trinité, qui sous-tendait l'équilibre global, et fragile, arraché au beau milieu de l'été. A savoir: la réforme de l'Isoc; la taxation des comptes-titres – à défaut de celle des plus-values; la création d'un à-côté fiscal de 6.000 euros par an. De quoi offrir un trophée à chaque parti flamand: respectivement la N-VA, le CD&V et l'Open Vld.

Vendredi, il s'est installé comme un flottement dans les négociations. Il ne s'est même pas passé grand-chose durant la majeure partie de la journée, hormis un conseil des ministres ordinaire portant sur d'autres matières. Pourtant, le temps presse: si les textes doivent être votés avant la fin de l'année, il faut les déposer prestement à la Chambre.

Jusqu'à ce qu'un kern ne se réunisse discrètement, fin de journée. Voici où en étaient les choses, à l'heure de boucler cette édition.

1 Réforme de l'impôt des sociétés.

C'est «LA» priorité que s'est fixée Michel. Faire baisser jusqu'à 25% le taux facial de l'impôt des sociétés (20% pour les PME). Et c'est le dossier qui pose le moins problème, surtout depuis que la BNB a souligné la pertinence de ses intentions sans dénicher de problèmes fondamentaux dans son mode de financement. Bref, pour l'heure, l'Isoc est surtout l'otage des deux autres dossiers qui ont été fourrés dans le même sac que lui.

2 Taxe sur les comptes-titres.

On le sait, le CD&V, qui est à l'origine, si pas de la mesure en tant que telle, mais de la philosophie qui la traverse – introduire davantage d'équité fiscale –, est tendu sur la question. Parce que le Conseil d'État a recalé à deux reprises le texte, le jugeant source de discriminations. Notamment entre les détenteurs d'actions nominatives, non visées par la mesure, et ceux dont le compte-titres est garni d'actions non

nominatives. Le Conseil déplore également que seuls les titres déposés sur un compte soient concernés.

De quoi faire planer un doute sur le rendement escompté (254 millions), surtout si la taxe devait être attaquée en justice.

Le CD&V était partisan de réellement tenir compte de l'avis du Conseil d'État, quitte à modifier l'accord écrit durant l'été, tandis que ses trois partenaires privilégiaient une exécution rapide, en retravaillant les motivations et justifications des textes, mais pas vraiment leur contenu.

C'est cette voie-là qui semble avoir été privilégiée puisqu'aux dernières nouvelles, la taxe sur les comptes-titres n'a pas vraiment changé et n'a guère été étendue, par exemple, aux actions nominatives.

3 6.000 euros par an d'à-côté fiscal.

Ca, c'est la patte de l'Open Vld. Qui entend offrir aux contribuables une nouvelle opportunité fiscale, leur permettant de gagner jusqu'à 6.000 euros défiscalisés par an, dans le cadre d'un travail associatif, de coups de mains occasionnels entre citoyens, ou en passant via une plateforme d'économie collaborative agréée.

A priori, il devait s'agir du dossier le moins explosif des trois. Sauf qu'il n'en est rien et que c'est ici que se concentraient les dernières difficultés, causant de vives tensions entre les libéraux et les chrétiens démocrates flamands. Avec la N-VA au balcon, on vous disait, qui compte les points.

Car depuis que l'avant-projet de loi a été critiqué, le CD&V a des doutes. C'est que le texte risque d'entraîner une concurrence déloyale, notamment vis-à-vis des «petits» indépendants, et de mettre à mal le secteur associatif. Pour le CD&V, il faut donc réduire la voilure, entamer une concertation sociale et, en attendant, n'appliquer la mesure que là où elle ne poserait aucun souci – dans les clubs de sports principalement. De quoi faire enrager l'Open Vld.